



« Le manque de respect mène à des incivilités et à la peur »

Philippe Anton, habitant de Saint-Jean, place du Gouvernement, Lyon 5^e

Vivre dans le Vieux-Lyon, c'est agréable. Le quartier est vivant. Trois mondes s'y côtoient, les habitants, les touristes et les noctambules. Lorsque je suis arrivé, il y a quatre ans, j'ai découvert les conséquences de la vie nocturne.

Du jeudi soir - avec les soirées étudiantes - jusqu'au dimanche matin, c'est un autre monde. L'alcoolisation excessive accouche de méfaits et de comportements inappropriés. Violences, dégradations et nuisances sonores ou visuelles sont nombreuses. Poubelles renversées, insultes, vomis et des gens qui urinent de partout, c'est le far West !

La majorité des commerçants de nuit, restaurants, pubs et discothèques jouent le jeu de la sécurité ou de la prévention, une minorité non. Le manque de respect de la vie en collectivité mène à des incivilités et à la peur : les personnes âgées ne sortent plus leur chien au petit matin, des bagarres sont hebdomadaires, les artistes du marché de la création ont des problèmes lors de leur installation à l'aube du dimanche. Je souhaite la prise en charge globale de ces soucis causés aux riverains du Vieux-Lyon par les autorités. Je déménage dans un mois. Ce n'est pas seulement à cause de la situation, l'appartement est devenu trop petit pour ma famille ».

Charte de la vie nocturne

Entrée en vigueur à Lyon en 2006 à titre expérimental sur les 1^{er}, 5^e et 9^e arrondissements, la charte encadre et améliore le déroulement de la vie nocturne en préconisant la mise en place de règles de gestion et de bonne conduite. En concertation avec leurs représentants, elle propose aux établissements de nuit de s'engager à faire respecter la qualité de vie nocturne, tant en faveur des noctambules que des riverains. L'adhésion à la charte relève d'une démarche volontaire et d'un engagement assumé par l'établissement. La labellisation est annuelle et renouvelable.

L'établissement s'engage à participer à la prévention des conduites à risques (alcool, drogues, audition...), à lutter contre toute forme de discrimination, à respecter la tranquillité publique. Les établissements retenus exposent leur engagement à travers un macaron millésimé. Ils doivent respecter les lois et règlements en vigueur, les principes et valeurs de la charte. Ils ne doivent pas faire l'objet de doléance, de sanction administrative ou pénale dans les six mois précédant la demande de procédure administrative ou judiciaire en cours.